

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 4 avril 2025 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

**Etaient présents** : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Adjoint – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, M. CATHERIN Thierry, Mme COQUARD Marie-Christine, Mme CABOUX Nathalie, M. PETIT Aurélien.

**Etaient absents excusés** : Mme BERTRAND Pascale, Mme BORODINE Geneviève (pouvoir à Mme BATAILLY), M. SARRASIN Didier.

**Etait absent** : M. BARRAS Jean-Marie.

**Secrétaire de séance** : Mme BATAILLY Christine.

M. le Maire accueille les membres présents et nomme la secrétaire de séance.

### 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 14 MARS 2025

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

### 2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

- ✚ Attribution d'une nouvelle concession dans le nouveau columbarium
- ✚ M. le Maire rend compte du rendez-vous avec le géomètre M. DESMURES pour bornage des deux bâtiments à démolir.

### 3. CONVENTION RELATIVE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION SAINT JOSEPH LES BOUTONS D'OR : SUBVENTION 2024-2025 ET RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CUBLIZE

Vu la convention relative aux modalités de participation de la commune de Cublize aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph des Boutons d'Or sous contrat d'association, entre la Commune de Cublize et l'OGEC Saint Joseph des Boutons d'or signée le 19 avril 2022,

Considérant le nombre d'élèves scolarisés à l'école privée Saint Joseph des Boutons d'or, résidant à Cublize au 01/09/2024,

Considérant le nombre d'élèves scolarisés à l'école publique les Prés verts au 01/09/2024,

Considérant les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école publique les Prés verts pour l'année 2024,

M. le Maire dit que les dépenses 2024 des classes élémentaires de l'école publique les Prés verts s'élèvent à 374,95€ par élève et que 19 élèves d'élémentaire résidant à Cublize fréquentent l'école privée.

M. le Maire présente les dépenses 2024 des classes maternelles de l'école publique les Prés verts. Elles s'élèvent à 2259,59€ par élève et que 13 élèves de maternelle résidant à Cublize fréquentent l'école privée.

Il lit ensuite le projet de renouvellement de la convention avec l'AEP Echo de Reins pour 3 années scolaires (2025 à 2028) relative aux modalités de participation de la commune de Cublize aux dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- **DECIDE**, à 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, de verser 7123,96€ pour la classe élémentaire et 29374,65€ pour la classe maternelle de l'école privée St Joseph les Boutons d'or dans le cadre du contrat d'association pour 2024-2025 soit un total de 36498,62€.
- 2- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget communal 2025.
- 3- **APPROUVE** le renouvellement de la convention pour la période 2025-2028 tel que le projet annexé.
- 4- **CHARGE** M. le Maire de signer ladite convention.

### 4. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2024

Considérant l'approbation du compte financier unique de l'exercice 2024 approuvé le 14 mars 2025, Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 531 745,36 €

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	279 636.92€
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif,	252 108.44 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>531 745.36 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement R 001</u>	26 641.50 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 353 000,00 €

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>531 745,36 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	400 000.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	131 745,36 €

## 5. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des impôts,  
Considérant le montant des bases prévisionnelles 2025,  
Considérant les diverses allocations compensatrices de TH et de TF versées par l'Etat et l'effet du coefficient correcteur (reversement d'une part départementale de TFPB),

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, sur les propositions de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

### 1. DECIDE à l'unanimité :

De retenir les taux d'impositions portés à l'Etat n°1259 intitulé « ETAT de NOTIFICATION des TAUX d'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES 2025 » et fixés comme suit :

	TAUX année 2024	TAUX année 2025	Bases en euro	Produit en euro
TAXE FONCIERE BATI	33,63%	<b>33,63%</b>	1 096 000	368 585
TAXE FONCIERE NON BATI	39,95%	<b>39,95%</b>	56 400	22 532
TAXE D'HABITATION	12,25%	<b>12,25%</b>	140 700	18 068
			Total	<b>409 185</b>

## 6. CONTRIBUTION AU SYDER 2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la contribution au SYDER (SYndicat Départemental d'Energies du Rhône) pour 2025 qui s'élève à 55 813,50 €.

Elle comprend :

- aucune charge d'investissement réalisé en 2024,
- 31 274,32€ de charges de remboursement des charges d'investissements sur 15 ans,
- 2691,52€ de charges administratives,
- 3202,34€ de remboursement sur provisions de charges de consommations et de maintenance 2024,
- et 25 050,000€ de charges de provisions des consommations et de la maintenance 2025.

Il a été constaté une diminution de 50000 kWh facturés entre 2023 et 2024. Dans les charges administratives 2025 il est ajouté la compétence IRVE (borne de recharge des véhicules électriques).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. **DECIDE** à l'unanimité de budgétiser partiellement sa participation au SYDER pour un montant de 41813,50€ en fonctionnement (chapitre 65).
2. **DECIDE** de fiscaliser ladite contribution à hauteur de quatorze mille euros (14000,00€).
3. **CHARGE** M. le Maire d'en informer les services fiscaux.

## 7. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subvention à accorder aux associations locales.

Mme COQUARD, Présidente d'AERES, se retire et ne participe pas à ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **FIXE**, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, les subventions municipales annuelles qui seront versées pour l'année 2025 aux associations locales comme suit en euro :

Catégorie 1	
Amis Musiciens	350
AS Cublize(Basket)	350
Comité des Fêtes	350

Catégorie 2	
Amicale des Sapeurs Pompiers	250
A P E L	250
AERES	250
Boule Vitale	250
Gaule Cublizarde	250
Manif'Mômes	250

Catégorie 3	
Club du Lac des Sapins	100
Cublize & son Histoire	100
FCF (Forme Cardio Force)	100
Les 2 Roues du Lac	100
Les Jeudis retrouvés	100
OCCE	100
Phuong Long Vo Dao (Arts martiaux)	100
Union des Chasseurs	100
USEP	100
Nordique club Beaujolais vert	100
Game au vert	100
Chantevallée	100
Y'ACA COURIR	100
Modélisme de Cublize	100
Olympique Futsal de Cublize	100
Allouet Jump	100
Acousticofficiel	100

AEP ECHO DE REINS	38852.51
AERES	15218.54
CENTRE SOCIAL AMPLEPUIS	6400.00
CALYPSO	2115,00
SOLEIL PLUS	180,00
RVR	170,00
Solidarités Femmes Beaujolais	150,00
RASED de Thizy	300,00
Epicerie sociale	1000,00

2. **PRECISE** que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget communal 2025.

## **8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET COMMUNAL ET FONGIBILITE DES CREDITS EN M57**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du budget communal M57 pour l'exercice 2025 et expose les motifs qui justifient ses propositions.

Du côté des recettes de fonctionnement, il n'est pas proposé de modifier les taux de taxes. La DGF augmente légèrement par la hausse de la dotation de solidarité rurale. Les autres dotations de fonctionnement sont stables excepté la DMTO. Le chapitre 75 est en augmentation du fait des revenus des loyers supplémentaires et les charges des locataires ont été basculés du chapitre 70 vers ce chapitre. Augmentation des tarifs camping et modification tarifs des salles pour les associations. Concernant les dépenses, les charges générales (fluides, entretien des bâtiments) et celles de personnel sont en augmentation. Concernant les subventions, augmentation de celle de fonctionnement de l'école privée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2025,  
Vu l'envoi du projet de budget primitif aux membres du conseil municipal en date du 24 mars 2025,  
Vu la délibération concernant l'affectation des résultats 2024,

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu et lu le projet de budget primitif 2025 du budget communal et en avoir délibéré,

1. **ADOPTE** à 12 voix POUR (dont 1 pouvoir donné à Madame Batailly), 0 abstention et 0 CONTRE le budget primitif du budget communal pour l'exercice 2025,
2. **ARRETE** les prévisions budgétaires, comme suit,

#### **SECTION de FONCTIONNEMENT**

DEPENSES.....: 1 326 000,00 €

RECETTES.....: 1 326 000,00 €

#### **SECTION d'INVESTISSEMENT**

DEPENSES.....: 1 207 000,00 €

RECETTES.....: 1 207 000,00 €

Soit un total cumulé de 2 533 000,00€.

3. **AUTORISE** M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
4. **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Il est à noter que le projet centre-bourg est autofinancé en 2025 à hauteur de 736000€ sans nouvel emprunt budgété ni augmentation des impôts. Toutefois compte tenu des élections municipales 2026, lors de l'approbation définitive du projet il conviendra de définir son financement et le montant maximal d'emprunt. Le budget en période électorale est voté plus tardivement et il ne sera pas possible d'emprunter en début d'année 2026.

#### **9. COR : AVENANT A LA CONVENTION DE VALORISATION DES CEE**

Vu la délibération n°2024-06-07 du 6 juin 2024 relative à la convention de partenariat avec la COR et la société EQINOV pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie, M. le Maire informe le Conseil que le courtier EQINOV a changé de nom. Il devient ACCIONA ENERGIA France.

La convention est utilisée pour les travaux de rénovation thermique opérés sur le bâtiment situé 3 rue de l'Hôtel de Ville.

M. le Maire indique qu'il convient de signer un avenant à la convention pour le changement de nom de société.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- **APPROUVE**, la signature de l'avenant 1 de la convention pour la valorisation des CEE avec la COR.
- 2- **AUTORISE** M. le Maire à signer le document.

#### **10. GARANTIE D'EMPRUNT POUR DEUX FLEUVES RHONE HABITAT-OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU RHONE**

L'OPAC du Rhône, devenu au 1<sup>er</sup> janvier 2024 Deux Fleuves Rhône Habitat, a pour projet de réhabiliter la résidence la Perchonnière comptant 11 logements sociaux PLUS à Cublize (14 à 28 rue des Marronniers).

Pour cette opération le bailleur social souscrit à un prêt auprès de la Banque des Territoires / Caisse des dépôts et Consignations pour un montant de 176 000€. Ce dernier doit être garanti par les collectivités locales.

Afin de permettre la réalisation de l'opération le bailleur social sollicite la Commune pour une garantie d'emprunt à hauteur de 50% du montant souscrit, soit 88000€.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DECIDE**, à l'unanimité, de retenir le principe de se porter garant à hauteur de 50% du prêt souscrit par l'OPAC du Rhône / Deux Fleuves Rhône Habitat auprès de la Banque des Territoires / Caisse des dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de rénovation thermique des logements de la Perchonnière à Cublize.
2. **DIT** que le montant total de l'emprunt de cette opération s'établit au maximum à 176 000€.
3. **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à ce dossier et de l'exécution de la présente délibération.

## 11. EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

La mise aux enchères du bar « Chez Chris » vendredi 28 mars a eu lieu. Le Commissaire de justice en charge du dossier vient d'informer la Commune que M. Yohan GIROUD a remporté l'enchère avec la société en création TRICOLORE. M. Le Maire indique que M. Giroud devrait ouvrir avant la fête des classes (le 1<sup>er</sup> mai 2025).

Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas exercer le droit de préemption commercial sur le bail commercial 11 rue de l'Hôtel de Ville.

## 12. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

Mme BATAILLY :

- Ouverture du marché saisonnier aujourd'hui.
- La Roannaise de l'Eau a décidé de gérer directement l'eau potable (plus de délégation à SUEZ)
- Expertise rue St Jean pour des infiltrations d'eau dans le garage
- AG de RVR
- Commission culture de la COR
- AG du comité des fêtes
- Fête de l'artisanat : animation sur la médiation animale et une animation musicale et théâtrale.

M. CATHERIN :

- La mare a été remise en eau par les agents techniques
- Mise en place des pièges à frelons
- Inauguration du rucher le 19 avril à 11h00

Mme COQUARD :

- Rencontre avec la remplaçante de Mme FOILLARD, conseillère de la CAF, laquelle a annoncé que la CTG sera prorogée d'un an (jusqu'à fin 2026).
- Bilan financier d'INTERGONES 2024 positif
- Mme COQUARD laissera la présidence lors de la prochaine AG d'AERES

M. LAURENT

- Arrivée de l'agent saisonnier
- Réunion avec les classes 0 et 5 : défilé avec 13 chars et 6 groupes de musique. Nécessité d'étudier les sens de circulation des véhicules et les stationnements pour les visiteurs et les habitants.
- Travaux sur les chemins ruraux.

Mme BOCHARD :

- Prolongation d'un agent en congé de maladie, remplacement avec la Passerelle.
- CME sortie le 23 avril à Vindry-sur-Turdine

## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Prochains conseils municipaux :

9 mai / 5 juin à 20h00 / 4 juillet

Autres rendez-vous :

Inauguration du rucher le 19 avril à 11h00

Réunion TOPOSCOPE 5 mai à 18h30

Commémoration du 8 mai à 10h00

Fin de la réunion à 22h15.

Le Maire

La Secrétaire de séance



